

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 653

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 51 TERDECIES A

À la première phrase de l'alinéa 10, supprimer les mots :

« , par une personne à laquelle incombe l'obligation d'y satisfaire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.